

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Les stratèges militaires le savent, on ne gagne rien à se battre sur plusieurs fronts. En jetant ses forces d'un côté, on en oublie le second et on se trouve pris en tenaille.

Premièrement, Monsieur le Chef d'Etablissement, nous constatons un recul du développement du « Surveillant Acteur » sur la structure, des agents au contact quotidien de la population pénale n'ont toujours pas la totalité du tryptique, malgré une volonté réelle de ces derniers à vouloir s'investir.

A contrario, nous pouvons affirmer que la journée de détention quant à elle s'est intensifiée, d'une part par la montée en charge des détenus incarcérés, mais aussi par les nombreuses activités et divers intervenants. Tout ce qui avait été établi en amont par un groupe de travail est parti aux oubliettes.

Le temps imparti qui était consacré aux audiences, aux tâches quotidiennes, est absorbé certains jours par ces nombreux mouvements de détenus, organisé conjointement entre le SPIP et l'ATF, qui ne sont pas étrangers à cela en s'accaparant ce laps de temps, favorisant ainsi les activités envers la population pénale au détriment de la charge de travail des agents. Nous sommes bien conscients que les activités sont devenues le leitmotiv de notre administration, et dans le cadre du plan de lutte contre les violences. Nous n'avons pas la prétention d'avoir de remède miracle, mais nous pouvons d'ores et déjà avoir un axe de réflexion interne, ne plus programmer de commission de discipline en même temps qu'une commission d'application des peines voire débat contradictoire, de mieux répartir sur la semaine les activités, que tout ne soit pas concentré sur le même jour et créneaux horaires, c'est du bon sens. Encore une fois, la connaissance réelle des acteurs de la détention est reléguée en fond de cale. Le rôle du surveillant se dégrade petit à petit, c'est pourquoi, nous souhaitons au plus vite une réunion pour une réflexion approfondie de la journée type. Par ailleurs, nous l'avons signalé lors du précédent CSA, en date du 4 septembre 2024, des intervenants n'ont toujours pas signé la Charte d'engagement de l'intervenant extérieur, encore un camouflet à notre égard...

Deuxièmement, Monsieur le Chef d'Etablissement, vous connaissez cette maxime ancienne et populaire « un jour, un Muet a dit à un Sourd qu'un Aveugle le regardait », elle prend tout son sens actuellement avec ces bruits de couloirs intempestifs qui engendrent des interrogations quant à la création d'une équipe « Porte ». Afin d'éviter une polémique inutile, il faudrait éclaircir ce point rapidement auprès des personnels. Nous pouvons également vous indiquer qu'un appel d'offre est toujours apprécié contrairement à une désignation d'office, cela évite de faire preuve d'autoritarisme. Le cas échéant, force de proposition, le bureau local **UFAP-UNSA Justice** de Nevers sera présent pour travailler sur ce sujet (service, fiche de poste).

Troisièmement, nous remarquons que les bureaux des surveillants au 1^{er} et 2^{ème} étage ne sont toujours pas restaurés, contrairement à d'autres secteurs où la rapidité d'exécution ne s'est pas fait attendre...en janvier, nous avons signalé que le bureau du 1^{er} étage ne fermait plus à clé, posant un problème de sécurité, la serrure doit provenir d'Ukraine probablement...

Sans oublier qu'une cellule disciplinaire est toujours hors service depuis plusieurs mois, soit par manque de budget, soit par un délai de livraison interminable, mais pour nous, cela n'est pas entendable.

Par ailleurs, à ceux qui ont la fâcheuse habitude de dénoncer les collègues à la hiérarchie, les mêmes qui doivent se sentir investis d'une mission divine, rien de surprenant, car à force de se donner de l'importance, on finit par croire d'être important, ces pratiques sont tout bonnement « dégueulasses », nous pesons nos mots, car « quand l'imbécile parle, l'intelligence se tait », méfiez-vous du retour de boomerang en pleine face, le passé a toujours des zones d'ombres...ce n'est pas en noircissant le travail de ton collègue que le tien deviendra blanc...à bon entendeur...

Face à tous ces éléments évoqués précédemment, et surtout tant qu'une réflexion sérieuse sur le volet « Surveillant Acteur » ne sera pas menée avec les organisations syndicales représentatives, le bureau local **UFAP-UNSA Justice** décide donc du boycott de ce comité social d'administration.

Monsieur le Chef d'Etablissement, ne doutant aucunement de vos capacités intellectuelles, vous serez avec discernement réagir rapidement, et prendre les décisions nécessaires afin d'éteindre l'apparition de ces premières braises.

Pour les membres du CSA,

Le secrétaire local,

Cyril POIREL

